

Rapport n°11

Rinnovu di l'adesione à u Retale di e Villes Amies des Aînés

Renouvellement de l'adhésion au Réseau des
Villes Amies des Aînés

Face au vieillissement croissant de la population et à la nécessité pour les collectivités d'adapter leurs politiques publiques aux enjeux liés à l'avancée en âge, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a lancé, dès 2006, l'initiative mondiale des « Villes Amies des Aînés ». Celle-ci vise à accompagner les territoires dans l'amélioration des conditions de vie, de participation sociale et d'épanouissement des personnes âgées. A ce jour, 113 villes ont été labellisées et 17 territoires sont « en route vers le label ».

Cette démarche trouve un écho particulier sur le territoire bastiais, marqué par une part importante de population âgée et par des enjeux croissants liés :

- au maintien de l'autonomie ;
- à la lutte contre l'isolement ;
- à l'accès aux services ;
- à l'habitat ;
- ou encore à l'adaptation de l'espace public et des mobilités.

Dans ce cadre, le CCAS de Bastia développe depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur du bien vieillir, articulée autour :

- du maintien à domicile ;
- de l'accompagnement social des seniors ;
- de la lutte contre l'isolement ;
- du développement d'actions intergénérationnelles ;
- et de l'accès aux droits et aux soins ;

Cette politique se traduit concrètement par :

- le développement des visites de convivialité à domicile afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- l'organisation de solutions de transport et d'accompagnement pour les seniors rencontrant des difficultés de mobilité ;
- un service de portage de repas à domicile ;
- le déploiement de lieux de proximité dédiés aux seniors, tels que les Casa di l'Anziani ;
- ainsi que la mise en œuvre d'ateliers et d'actions collectives portés par le centre social du CCAS autour de la prévention, du numérique, de la santé, du lien social ou de l'activité physique adaptée.

Cette politique bénéficie par ailleurs du soutien financier de la Collectivité de Corse dans le cadre du dispositif « Invechjà bè in casa ».

La question du vieillissement constitue aujourd'hui une problématique partagée par de nombreux territoires. À ce titre, une rencontre est notamment prévue à Bastia le 9 juin 2026 avec une délégation de la Ville de Québec autour des enjeux de la « silver économie » et de l'adaptation des politiques publiques au vieillissement de la population, les deux villes se caractérisant par une part importante de seniors au sein de leur population.

C'est dans ce contexte que la Ville de Bastia souhaite renouveler son adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) et poursuivre la structuration de sa politique en faveur du bien vieillir à travers l'engagement de la démarche de labellisation.

Cette association sans but lucratif a pour objet de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS.

Le Réseau accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets et valorise les initiatives locales. Il favorise également les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre collectivités adhérentes afin de créer les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés.

La démarche repose notamment sur trois principes fondamentaux :

- la lutte contre l'âgisme ;
- le renforcement du sentiment d'appartenance au territoire ;
- ainsi que la mise en œuvre d'une démarche participative et partenariale.

La collectivité s'engage ainsi à mettre en œuvre les différentes étapes de la démarche « Villes Amies des Aînés », à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques « Amies des Aînés » ;
- définir, mettre en œuvre et évaluer un plan d'actions ;
- informer annuellement le RFVAA de l'avancement de la démarche ;
- participer à la vie du réseau et aux échanges de bonnes pratiques.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- De renouveler l'adhésion de la Commune au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS) ;
- De désigner en tant que représentant titulaire l'adjointe déléguée à l'action sociale, à l'accès aux droits, à l'inclusion et à la lutte contre la pauvreté et la précarité, pour représenter la collectivité au sein de l'association
- De désigner en tant que représentant suppléant, la directrice du CCAS pour représenter la collectivité au sein de l'association ;
- De s'engager à verser annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte du RFVAA.